

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Etat a pris l'initiative de relancer le débat sur les rythmes scolaires ; l'ANDEV s'en félicite. Malgré certaines zones d'ombre qui subsistent encore pour la mise en place de la réforme, après la parution du décret le 26 janvier 2013 concernant les rythmes éducatifs, l'ANDEV confirme son adhésion pour le retour à la semaine de 4 jours $\frac{1}{2}$, à l'avantage de toutes les parties participant au service public de l'éducation, au bénéfice des enfants et de leurs réussites scolaire et éducative.

Certes la disette budgétaire qui frappe les Collectivités Locales rend le contexte plutôt difficile et il ne saurait être question de minorer ce point ; certes les problèmes d'organisation engendrés par ce nouveau changement d'horaires sont réels, car modifier les rythmes de plus de 12 millions d'élèves, c'est aussi bouleverser ceux d'un million de personnels, au sein desquels figurent bien sûr ceux de l'Education nationale, mais aussi, ne l'oublions pas, ceux de nos Collectivités Locales, et des parents qui devront, une fois encore, modifier leurs organisations familiales et à qui nous nous devons de proposer un cadre compatible avec leurs besoins familiaux.

Mais le développement des inégalités scolaires, le maintien, voire l'aggravation de l'illettrisme et les 150 000 jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme et sans formation chaque année, condamnent l'immobilisme, et nous incitent au contraire, communes, familles, enseignants, animateurs et tous les acteurs éducatifs à surpasser les points de vue catégoriels, légitimes, pour réussir à remettre l'école au bon rythme hebdomadaire et donner, en ce sens, le primat à la réussite éducative.

Les conditions de la réussite sont de quatre ordres :

1) **l'aménagement des rythmes scolaires** renvoie à l'articulation des différents temps éducatifs de l'enfant (avant l'école, durant la pause méridienne, après l'école, le mercredi, les petites et grandes vacances) et à l'articulation du travail et des responsabilités des différents acteurs éducatifs qui interviennent sur tous ces temps.

Ainsi le temps périscolaire doit être confirmé comme un temps nécessaire, utile et complémentaire aux apprentissages, avec des activités diverses : artistiques, culturelles ou encore sportives... Les activités périscolaires, au-delà des questions de coût et d'ingénierie, offrent aux acteurs une formidable opportunité de travailler ensemble, enseignants, animateurs et associations, à l'efficacité du travail scolaire comme à la réussite éducative. C'est un acte de coéducation porté par l'ensemble des acteurs au bénéfice de l'enfant et de sa famille.

2) **l'enjeu de la formation** devient alors capital si l'on veut assurer cette complémentarité des temps et des acteurs au profit de l'enfant.

La sensibilisation des professeurs en formation initiale et continue sur la connaissance des Collectivités Locales et du travail de leurs agents, d'une part et, d'autre part, sur l'apport des activités péri et extrascolaires, est un enjeu pour la période à venir. La réciproque est tout aussi importante pour les animateurs, pour les professionnels des collectivités, les associations de parents d'élèves qui devraient être sensibilisés, formés et associés aux

objectifs, aux moyens et au fonctionnement de l'enseignement scolaire, dans le respect des missions et prérogatives de chacun. Ces formations pourraient porter sur la qualification, les méthodes et les outils des uns et des autres, afin de faire évoluer les représentations et créer les conditions favorables à une coopération exigeante, efficiente, fondée sur le respect des rôles et des compétences de chacun.

3) travailler à **la construction d'un Projet Educatif Local** est alors opportun. C'est un bon outil pour favoriser les coopérations éducatives, développer les partenariats, ainsi que l'innovation, les territoires ayant toujours, depuis leur création, prouvé leurs capacités à expérimenter et à innover. Car c'est bien de cela dont il s'agit : dépasser la simple réflexion sur le réaménagement des rythmes scolaires pour réfléchir à un vrai projet qui contribuera à réduire les inégalités, harmoniser les rythmes de vie des enfants à l'école, dans leur famille, dans leur ville.

Cette démarche de PEL qui existe dans de nombreuses villes aujourd'hui (mais pas toutes), constitue un vrai levier, un véritable outil de changement permettant la collaboration, la coopération, l'échange et la réflexion de tous les acteurs, ainsi que la définition des actions à conduire ensemble.

Réfléchis au sein des territoires, les PEL épousent les contours de la vie locale, des familles, des enseignants, etc. Cette démarche s'avère fondamentale, car l'aménagement des rythmes est étroitement lié à la qualité de vie et de l'éducation sur les territoires.

La signature d'un « pacte éducatif » intégrant l'action des villes et des départements pourra sceller les engagements de tous les partenaires de l'école, pour la réussite de l'enfant dans le cadre des projets éducatifs locaux. L'ANDEV rappelle, à ce titre, qu'elle souhaite que soient inscrits dans la loi les principes d'élaboration et de mise en œuvre du PEL, pour toutes les communes ou les intercommunalités qui en font le choix.

4) Aujourd'hui, un certain nombre d'organisations syndicales portent des revendications exprimées par des enseignants dans les écoles. Au-delà des demandes de négociations formulées auprès de leur ministère de tutelle, nous voyons monter une contestation du rôle des collectivités et de leurs prérogatives d'intervenir dans la définition des horaires des écoles. L'ANDEV, signataire de l'appel de Bobigny avec un grand nombre d'organisations soucieuses de la réussite éducative de tous les enfants, rappelle que les collectivités territoriales mettent en œuvre librement des moyens de plus en plus importants pour l'école ; que les personnels territoriaux sont également concernés par les changements sur les rythmes ; que les familles appelées également à s'impliquer en tant que premier éducateur de leurs enfants, doivent bénéficier d'une organisation des rythmes compatible avec leurs besoins sociétaux.